



Bureau international

Union postale universelle
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

T +41 31 350 31 11
F +41 31 350 31 10
www.upu.int

- Aux Pays-membres du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale
- Aux observateurs du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale

Contacts: Siva Somasundram (secrétaire du CA)/
Altamir Linhares (secrétaire adjoint du CA)
T +41 31 350 32 01/350 35 56
siva.somasundram@upu.int/altamir.linhares@upu.int

Berne, le 29 mars 2021

Wendy Eitan (secrétaire du CEP)/
Jeremy Pawsey (secrétaire adjoint du CEP)
T +41 31 350 36 22/350 35 48
wendy.eitan@upu.int/jeremy.pawsey@upu.int

Référence: 3100(DIRCAB)1034

Objet: enregistrement pour les sessions du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale qui se tiendront du 19 au 30 avril 2021

Madame, Monsieur,

À la suite de la lettre d'invitation 3100(DIRCAB)1017 du 3 mars 2021, nous sommes désormais en mesure de vous communiquer des informations supplémentaires concernant l'enregistrement pour les sessions à venir du Conseil d'administration (CA) et du Conseil d'exploitation postale (CEP) et la participation à celles-ci.

1^o Enregistrement des participants

Tous les délégués des Pays-membres et des observateurs du CA et du CEP qui souhaitent participer à distance aux sessions sont priés de s'enregistrer. La nouvelle plate-forme de gestion des événements (EMP) à utiliser pour s'enregistrer est accessible ici: [Enregistrement pour les réunions de l'UPU](#). Les directives pour l'enregistrement des délégations pour les sessions figurent en annexe 1, tandis que le Guide de l'utilisateur pour l'enregistrement est accessible ici: <https://www.upu.int/fr/Events/La-session-du-Conseil-d'administration-2021-1> ou <https://www.upu.int/fr/Events/La-session-du-Conseil-d'exploitation-postale-2021-1>. **L'enregistrement est obligatoire pour tous les délégués. Veillez à bien vous enregistrer avant le délai fixé au 9 avril 2021.**

2^o Vote

Tous les Pays-membres du CA/CEP autoriseront **leur chef de délégation et leur chef adjoint de délégation** à voter. Les délégués concernés doivent indiquer lors de leur enregistrement leur fonction de chef de délégation/chef adjoint de délégation. Tous les autres délégués des Pays-membre du CA/CEP peuvent participer à distance aux séances, mais ils ne seront pas autorisés à voter.

3^o Outil de participation à distance

Les détails techniques relatifs à la participation à distance au moyen de la plate-forme Zoom figurent ici: <https://www.upu.int/fr/Events/La-session-du-Conseil-d'administration-2021-1> ou <https://www.upu.int/fr/Events/La-session-du-Conseil-d'exploitation-postale-2021-1>. Veuillez noter que vous recevrez un lien Zoom par courrier électronique vous permettant de participer à toutes les réunions pour lesquelles vous vous êtes enregistré.

4° Coûts d'interprétation

Durant la session 2021.1 du CA/CEP, des services d'interprétation simultanée seront organisés¹. Il est à noter que les frais des services d'interprétation seront partagés entre tous les pays participants (membres et observateurs du CA/CEP). Les informations sur le choix des langues par les Pays-membres de l'UPU lors des réunions du CA/CEP figurent aux articles pertinents des Règlements intérieurs des deux organes.

Par conséquent, les Pays-membres de l'UPU qui ne sont pas membres du CA/CEP, mais qui participeront à ses réunions en tant qu'observateurs, sont priés de communiquer au Bureau international, au moyen de la formule figurant en annexe 2, des informations concernant la ou les langues qu'ils souhaiteraient utiliser au cours de la session du CA/CEP à venir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Hussein', with a stylized flourish at the end.

Bishar A. Hussein

¹ Interprétation vers l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, le portugais et le russe.



Sessions 2021.1 du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale

Directives pour l'enregistrement des délégations

1. Afin de faciliter l'enregistrement des délégations des Pays-membres et des autres participants autorisés aux sessions 2021.1 du Conseil d'administration (CA) et du Conseil d'exploitation postale (CEP), le Bureau international souhaite rappeler les présentes directives ainsi que la procédure d'enregistrement détaillée ci-dessous à tous les participants éventuels.

Étape 1 – Notification au Bureau international de l'entité responsable, du responsable de l'accréditation et de la composition de la délégation (pour les Pays-membres uniquement)

2. La plate-forme de gestion des événements (EMP) permet aux participants de s'enregistrer pour toutes les réunions de l'UPU. Elle optimise le processus d'enregistrement et permet de garantir que les Pays-membres de l'UPU sont représentés aux réunions par les personnes dûment autorisées et habilitées par leurs autorités nationales. Ces personnes sont désignées collectivement par le terme «délégations».

3. À cet égard, tous les Pays-membres doivent indiquer 1° le nom de l'entité chargée de notifier officiellement le nom des délégués (désignée par le terme «entité responsable») et 2° les coordonnées de la personne qui sera chargée, au sein de l'entité responsable, de l'accréditation sur la plate-forme EMP. La plupart des Pays-membres ont fourni cette information lors de l'enregistrement à des réunions précédentes et ont donc déjà désigné un responsable de l'accréditation pour valider l'enregistrement de leurs délégués aux réunions des organes de l'UPU (Congrès, CA et CEP).

4. Les Pays-membres qui n'ont pas désigné de responsable de l'accréditation ou qui doivent communiquer un changement d'accréditeur sont priés de remplir et de renvoyer la formule jointe en pièce 1 au secrétariat du CA ou du CEP, selon le cas, dès que possible. Veuillez noter que la désignation du responsable de l'accréditation doit être notifiée au Bureau international par l'**autorité gouvernementale compétente** du Pays-membre de l'UPU concerné, c'est-à-dire par le ministère de tutelle, le département, l'ambassade ou la mission permanente auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

5. Les Pays-membres de l'UPU n'ayant pas encore finalisé cette première étape sont invités à le faire dans les plus brefs délais.

Étape 2 – Enregistrement des participants (pour les Pays-membres, observateurs et observateurs ad hoc)

6. Tous les participants éventuels qui souhaitent participer à distance aux réunions du CA/CEP sont priés de s'enregistrer en ligne (sur la plate-forme EMP) sous «Registration to UPU meetings» **le 9 avril 2021 au plus tard**. L'enregistrement est obligatoire pour tous les participants. S'ils rencontrent des difficultés pendant le processus d'enregistrement, ils peuvent consulter (après s'être identifiés) le guide de l'utilisateur, qui peut être consulté ici: <https://www.upu.int/fr/Events/La-session-du-Conseil-d'administration-2021-1> ou <https://www.upu.int/fr/Events/La-session-du-Conseil-d'exploitation-postale-2021-1>.

7. Une fois enregistrés, les participants potentiels recevront un courrier électronique précisant que leur demande d'enregistrement a été reçue et est en attente de confirmation.

Étape 3 – Validation de l'enregistrement des participants par le responsable de l'accréditation (cette étape est obligatoire pour la confirmation des demandes d'enregistrement soumises) (pour les Pays-membres uniquement)

8. Sous réserve des exigences de notification officielle décrites ci-dessus, les responsables de l'accréditation sont des fonctionnaires désignés par l'entité responsable d'un Pays-membre en tant que personne habilitée à accréditer les demandes d'enregistrement individuelles des membres de la délégation de l'organisation (v. §§ 3 et 4 ci-dessus).

9. Dans un premier temps, tous les responsables de l'accréditation doivent se connecter à la plate-forme EMP et mettre à jour leur profil. Une fois connectés au système, les responsables de l'accréditation seront en mesure d'examiner les demandes d'enregistrement soumises par leurs délégués (v. étape 2 ci-dessus).

10. Le responsable de l'accréditation doit vérifier si la personne ayant déposé la demande d'enregistrement fait bien partie de la délégation de l'organisation. Dans le cas contraire, le responsable de l'accréditation est censé rejeter la demande d'enregistrement. Une fois que le responsable de l'accréditation a validé la demande d'enregistrement, le délégué concerné recevra un courrier électronique lui indiquant que son enregistrement est confirmé. Si le responsable de l'accréditation rejette la demande, la personne concernée recevra un courrier électronique à ce sujet indiquant les motifs du refus.

11. Veuillez noter que les responsables de l'accréditation qui assistent à la réunion doivent également s'enregistrer, puis s'accréditer eux-mêmes.

12. Veuillez noter que les participants considérés comme des observateurs ou observateurs ad hoc du CA/CEP (p. ex. Nations Unies, Unions restreintes, Comité consultatif, organisations internationales) seront validés par le Bureau international et ne seront pas soumis à l'obligation de fournir à ce dernier les coordonnées du responsable de l'accréditation évoquée à l'étape 1.

Étape 4 – Doutes et difficultés lors du processus décrit ci-dessus

13. En cas de doute ou de difficulté lors du processus décrit ci-dessus, les Pays-membres de l'UPU et les observateurs sont priés d'envoyer un courrier électronique à l'une des adresses suivantes:

- Pour les problèmes techniques rencontrés avec EMP: support.events@upu.int
- Pour toute autre question: events@upu.int

Congrès, Conseil d'administration et Conseil d'exploitation postale

Formule à remplir par l'entité gouvernementale compétente du Pays-membre concerné de l'UPU (p. ex. ministère, département, ambassade, mission permanente auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales, etc.)

Veuillez renvoyer la présente formule, dûment remplie, par télécopie ou par courrier électronique **le 6 avril 2021 au plus tard** à l'adresse suivante:

Bureau international de l'UPU
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Téléphone: (+41 31) 350 32 01 (Siva Somasundram)

Téléphone: (+41 31) 350 36 22 (Wendy Eitan)

Télécopie: (+41 31) 350 31 10

Adresses électroniques: ca.secretariat@upu.int et poc.secretariat@upu.int

Nom, prénom et titre de la personne ayant rempli la présente formule		<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M.
Nom complet de l'entité			
Fonction/titre			
Adresse			
Téléphone		Télécopie	
Adresse électronique			
Date		Signature	

Responsable de l'accréditation (ministère, régulateur, opérateur désigné, organe responsable des observateurs, etc.) chargé de notifier au Bureau international le nom des délégués avant chaque session du Congrès, du CEP et du CA.

Nom, prénom et fonction/titre de la personne		<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M.
Nom complet de l'entité accréditrice			
Adresse			
Téléphone		Télécopie	
Adresse électronique			



Aux Secrétariats du CA et du CEP
Union postale universelle
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Télécopie: (+41 31) 350 31 10
ca.secretariat@upu.int
poc.secretariat@upu.int

Pays-membre de l'UPU (y compris non membres du CA et du CEP invités en qualité d'observateur)

Le pays susmentionné utilisera lors des sessions 2021.1 du CA/CEP la ou les langues de délibération ci-après et en assumera le coût conformément aux articles 18 du Règlement intérieur du CA et 22 du Règlement intérieur du CEP:

<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Français
<input type="checkbox"/> Arabe	<input type="checkbox"/> Portugais
<input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Russe

Si aucune déclaration en la matière n'est faite, le pays susmentionné sera rangé d'office dans la catégorie estimée la plus adaptée, que ce soit en fonction de son affiliation linguistique ou sur la base de la langue de délibération qu'il a choisie par le passé.

Expéditeur		<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M.
Fonction/titre			
Adresse			
Télécopie			
Date		Signature	